
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **SAINT VALERY EN CAUX** (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil Municipal, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AB numéro 146 en partie, pour une contenance totale de 813 m², à parfaire selon document d'arpentage (en volume).

POS/PLU : PLU : Zone UB

PROJET : Aménagement de locaux en vue d'accueillir des associations, louer un étage à l'hôpital local et créer un logement avec une entrée indépendante.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **24 mars 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **SCI BP MIXTE**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 26 février 2016 – 230 000 € + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : **Compte n°923 460 – SAINT VALERY EN CAUX "Equipements publics"**
Enveloppe projet : 265 000€

ROUEN le 20 avril 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL